

Rapport financier

Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les méthodes comptables appliquées en 2020 sont identiques à celles retenues pour l'exercice 2019 et les précédents.

**Fonctionnement**

Cette année a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le ralentissement de nombre des activités de la Fnisasic. Toutefois, les cotisations pour l'exercice 2020 se sont élevées à 39.026,50 €, en hausse de 4,93 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre d'adhérents est resté stable par rapport à l'année dernière tant pour les associations, fondations que congrégations, mais nous notons surtout le retour avec plaisir dans nos adhérents de Chemins d'Espérance.

Nous avons reçu 1.000 € de subventions de la Mutuelle Saint Christophe et la Fédération d'Entraide Protestante nous a versé dans le cadre de notre partenariat au titre de sa participation aux frais du RNOGCS un montant de 1.171,13 €.

La participation demandée pour la session de janvier 2020 soit un total de 4.950,00 € n'a pas permis de couvrir intégralement les frais de location de salle, de repas et de déplacement de certains intervenants qui s'élevèrent globalement à 6.218,07 €. La participation des adhérents a été moins importante que l'année passée et l'assemblée générale de la Fnisasic s'est tenu en novembre 2020 en vidéo-conférence.

Les produits financiers sont nuls cette année compte tenu du niveau des taux d'intérêts, l'ensemble des liquidités de la Fédération étant déposé sur le compte courant ouvert au Crédit Coopératif.

L'ensemble des produits s'élève donc à 46.147,63 € en baisse de 5,00% par rapport à 2019.

Les charges se répartissent en 6 grandes catégories :

Les locations immobilières et charges locatives de la rue Duguay-Trouin pour un montant global de 3.772,21 €. La participation aux frais d'entretien et de secrétariat de la Corref s'élève pour sa part à 1.500,00 €.

Les cotisations versées pour le fonctionnement du RNOGSS, où la FNISASIC remplace la REPSA, notamment pour la représentation des centres de soins infirmiers, pour 5.153,00 €. Cette cotisation est payée à la Mutuelle de France qui assure le fonctionnement de l'instance.

Les voyages et déplacements en province des membres du bureau pour rencontrer les adhérents pour un montant global de 412,07 € contre 1.891,39 € en 2019.

Les frais de personnel correspondant au salaire de l'assistante de l'association pour 20.499,28 €.

Les frais d'assemblée générale et des sessions de janvier mentionnés plus haut.

Les coûts de maintenance du site Prenons.soin et l'actualisation de notre site informatique et des redevances liées pour un total de 5.676,73 €.

Les frais d'affranchissements et abonnements informatiques et téléphoniques n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'ensemble des charges s'élève donc à 46.452,98 € contre 50.287,42 € en 2019. Cette baisse est due pour l'essentiel aux moindres déplacements et voyages ainsi qu'à la relative baisse de participation au séminaire de janvier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif de 305,35 €.

Ce résultat d'exploitation négatif n'impacte pas l'équilibre global de la Frisasic parce qu'il est dû à une dépense non-récurrente – frais de maintenance du site Prenons.soin - qui doit trouver à partir de 2021-2022 des ressources spécifiques et extérieures de financement. Ce site, inscrit en immobilisations incorporelles (frais de recherche et développement) a été amorti pour moitié à hauteur de 11.274,98 € cette année. .

Le résultat net en conséquence s'établit à -11.580,33 €.

## **Bilan**

Le total de bilan atteint 106.294,46 €.

Il se compose à l'actif d'immobilisations incorporelles à hauteur de 11.274,97 € (Guide des ESMS), de 89.992,84 € de liquidités en banque et 301,88 € en caisse.

Le compte charges à payer au passif correspond aux charges sociales non encore prélevés et aux charges à payer dont les factures n'ont pas été encore transmises en fin d'année.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice en compte de report à nouveau, soit - 11.580,33 € ce qui après affectation portera le montant du report à nouveau à 19.583,69 €.

Le montant des cotisations pour 2021 a été fixé lors de l'assemblée générale du 16 mai 2020.

Nous proposons de ne pas modifier le montant tarifaire des cotisations pour l'année 2022 à arrêter par l'assemblée générale :

- pour les établissements ou services : 2,50 € par lit ou place, par salarié équivalent temps plein pour les centres de soins infirmiers : 7 €.
- pour les personnes physiques : 15 € ou plus si cotisation de soutien.
- congrégation dont le nombre de religieux est inférieur ou égal à 100 membres : 60 €.
- congrégation dont le nombre est supérieur à 100 membres : 120 €.